Rassemblement RASED au rectorat
Compte rendu de l'audience du 25 janvier 2012

A l'appel des sections départementales SNUipp, 60 collègues des quatre départements de l'académie, maîtres E et G, psychologues se sont rassemblés devant le rectorat où une délégation a été reçue. Elle était constituée de personnels des quatre départements et comportait maîtres E, G et psychologues.

Au-delà du refus déjà largement exprimé de cette politique de casse des réseaux, l'audience s'est ordonnée autour de trois axes pour lesquels les collègues sont tous largement intervenus : la cohérence de la politique dans l'académie, les conséquences sur les missions et sur les personnels.

Quelle politique rectorale ?

Nous vivons depuis plusieurs années sous l'égide de l'harmonisation académique qui est censée aligner le fonctionnement des départements. Les départements, les écoles, les réseaux travaillent en cohérence avec le projet académique qui s'impose à tous.

De ce constat, deux interrogations ont été portées :

– le projet académique est uniquement axé sur le parcours de l'élève, sur son individualisation et la réduction de la difficulté scolaire. Dans le cadre contraint de la carte scolaire, on assiste à une diminution du temps d'école (remise en cause de la scolarisation des deux-trois ans) et à une augmentation du nombre d'élèves par classe liée à l'élévation des seuils de carte scolaire et de regroupements des écoles. De plus, nous avons insisté sur le fait que l'aide individualisée, même capitalisée en ETP (équivalent temps plein), ne pouvait se substituer à la mission des réseaux décrite dans la circulaire du 27 août 2009. Quelle cohérence avec le projet académique ?

– le Recteur a décidé une suppression des postes de RASED quasi équivalente pour des départements dont les populations scolaires varient du simple au double. Qu'est-ce qui motive l'uniformité de ces retraits ?

Réponse : Notre interlocuteur, l'IA du 35 a présenté des éléments de réponse :

– Il y a bien une contradiction entre le projet académique et la suppression des postes. Mais comme toujours, il appelle à une adaptation des missions… mais sans conviction.

– Sur les clefs de répartition et par voie de conséquence sur la vision académique des retraits, la réponse est plus accessible : il n'y a aucune logique territoriale ou pédagogique. Les IA ont été interrogés et sont tombés d'accord sur des répartitions : on rend ce que l'on peut, notamment en partant des postes non tenus par des titulaires.

Quelles missions pour les RASED ?

Les missions des RASED sont définies nationalement. Nous avons fait valoir les décisions ou projets des IA des quatre départements.

Dans le 22 ou le 35, ce sont essentiellement les postes vacants ou pourvus par des personnels non titulaires du CAPASH qui sont visés par les mesures de carte scolaire. Dans le 29, ce sont essentiellement les postes G qui sont visés, alors que dans le Morbihan ce sont les E qui sont quasiment éradiqués. On est très loin là encore de cette harmonisation académique tant évoquée. La décision de suppressions des postes donc des missions répond-t-elle à des critères explicites ou est-elle une stratégie d'opportunité qui fait que l'on supprime ce qui se présente, la politique dite « du chien crevé au fil de l'eau » ?

Les personnels des RASED ont décrit le champ de leurs missions et interventions : elles vont de la prise en charge des élèves à l'écoute des enseignants, en passant par le lien entre les familles et l'école. La part de la parole libérée est très importante pour les équipes et cette expression ne peut se faire qu'avec un tiers extérieur qui reste surtout un pair.

La concentration ou la dilution des réseaux va faire que de larges territoires vont se trouver démunis. La volonté énoncée par certains IA de concentrer les moyen sur les dispositifs « ECLAIR » ou les secteurs de type CUCS sera très préjudiciable, notamment pour les secteurs ruraux profonds.

De plus, si le ressort d'intervention des réseaux augmente, il paraît fondamental que l'enveloppe des frais de déplacement augmente en conséquence, ne serait-ce que pour prouver la volonté de couvrir tous les secteurs.

Réponse : Notre interlocuteur admet qu'il n'y a pas de cohérence et tente de s'échapper sur la liberté de gestion des départements :

– Pour le 35 et le 22 ce sont uniquement des considérations de postes vacants et rien d'autre. Pour le 29 et le 56 ce sont bien les postes E et G qui sont dans le collimateur mais sans élément d'explication.

– Les psychologues sont maintenus et ce serait déjà un effort (sic).

– Les missions des RASED sont maintenues, car les RASED existent toujours. Ils voient leur mission évoluer dans deux directions : le conseil et l'aide d'urgence, le tout en sortant de la référence de la circonscription pour intervenir partout. Pour autant, il a évoqué une vraie inquiétude (tout ne peut pas être masqué), sur le soutien des réseaux aux équipes des écoles, sur le conseil et l'écoute des enseignants. Préoccupation qui n'est pas solution.

– La détermination de l'organisation des RASED relève des IA (mais tout ce qui a pu être évoqué comme organisation possible relève de l'urgence, en aucun cas du travail de fond).

– Il n'y a pas d'augmentation prévue des enveloppes de frais de déplacement (ce qui révèle la réalité ou l'inconséquence d'une politique).

Quelles conséquences pour les personnels ?

Chacun des membres de la délégation a pu dire son désarroi et le choc face à l'annonce des mesures. Tous ont insisté sur l'incohérence des décisions académiques et départementales. Tous ont refusé d'entendre que les RASED continuaient d'exister : ils le ressentent comme une négation du travail et des missions accomplis les années précédentes. Si les IA dans cette phase très particulière de suppression de fait des RASED semblent se montrer compatissants, ils n'en portent pas moins une lourde responsabilité dans la vacance des postes notamment par les refus de départs en stage depuis de longues années alors que le simple examen de la pyramide des âges des personnels spécialisés démontrait depuis longtemps l'urgence d'une vraie politique de formation.

Nous avons interrogé le rectorat sur l'inconséquence d'une politique qui investit dans la formation des personnels et qui les vire de leurs missions, se privant de cette compétence acquise. Cette politique du court terme est insupportable.

Réponse : Beaucoup des mesures de fermetures porteraient sur des postes vacants ou non pourvus par des titulaires (et d'évoquer les maîtres spécialisés « dormants »…). Le reste a été renvoyé vers les départements (gestion des conséquences en terme de dépossession…).

En conclusion : Au-delà du ton courtois, le fond de la rencontre est révélateur : il n'y a aucune réflexion académique sur la suppression des postes dans les réseaux d'aide.

Le rectorat répond à une injonction ministérielle en saisissant l'opportunité du moment . Pour le reste, on tente de donner l'illusion que tout fonctionne. Ce n'est pas de la politique éducative mais de la communication.

Ces suppressions s'inscrivent dans la logique de la suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Les rectorats comme les IA refusent de se donner toute marge de manœuvre, et encore moins de se doter d'une réflexion commune.

En accord avec les collègues des RASED des quatre départements, Le SNUipp appelle les personnels des RASED à rencontrer les parlementaires pour les interroger sur leur positionnement sur cette question.

Seules une loi de finances rectificative ou un autre budget pour l'Education nationale permettront de rétablir les réseaux. A nous de démonter leur importance auprès des parlementaires.